



Circulaire n°5466 du 26/10/2015 Bulletins de l'Enseignement secondaire spécialisé organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement Bulletins de l'enseignement spécialisé de forme 3

Année scolaire 2015-2016

<u>Cette circulaire abroge et remplace la circulaire n° 5034 du 15/10/2014</u>

	Destinataires de la circulaire			
Réseaux et niveaux concernés				
☐ Fédération Wallonie-Bruxelles	Aux directions des établissements dispensant l'Enseignement secondaire spécialisé organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement ;			
Libre subventionné libre confessionnel libre non confessionnel)	Pour information			
Officiel subventionné	Aux membres du Service d'Inspection de l'Enseignement spécialisé ;			
	Aux membres du Service de Conseil et de Soutien pédagogiques de l'Enseignement spécialisé organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement ;			
Type de circulaire	Aux directions des Hautes Ecoles organisées par Wallonie-Bruxelles Enseignement ;			
☐ Circulaire administrative	Aux directions des Internats et des Homes d'accueil organisés par Wallonie- Bruxelles Enseignement;			
Circulaire informative	Stationed Embergatement ,			
	Aux directions des C.P.M.S. et C.P.M.S.S. organisés par Wallonie-Bruxelles Enseignement;			
Période de validité				
A partir du	Aux directions du CAF et du CTP;			
Année scolaire 2015-2016	A la FAPEO ;			
Documents à renvoyer	Aux organisations syndicales.			
Oui Date limite: Voir dates figurant dans la circulaire  Mot-clé: Bulletins – forme 3 – enseignement spécialisé – compétences-seuils				

Signataire

Ministre / Administration générale de l'Enseignement (AGE)

Administration : Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Monsieur Didier LETURCQ, Directeur général adjoint

# Personnes de contact

Service ou Association:

Nom et prénom	Téléphone	Email
Catherine GUISSET	02/690 80 32	catherine.guisset@cfwb.be
Jean-Christophe WILEN	02/690 82 97	jean-christophe.wilen@cfwb.be
Sabine HAOT	02/690 81 63	sabine.haot@cfwb.be

Bruxelles, le

La présente circulaire reprend, pour l'année scolaire 2015-2016, les modalités d'utilisation des bulletins pour l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement.

Le Directeur général adjoint,

Didier LETURCQ

# 1. Introduction

- 1.1. Le bulletin sert à informer l'élève et ses parents (ou les personnes responsables) à propos :
  - de son évolution sur les différents plans éducatifs ;
  - de sa situation par rapport à la certification de fin de phase.
- 1.2. Le bulletin apporte, lors de l'inscription dans une école, un premier ensemble de données en vue de l'élaboration du plan individuel d'apprentissage.
- 1.3. Le bulletin doit toujours être en concordance avec les éléments repris dans le plan individuel d'apprentissage.
- 1.4. Le bulletin ne remplace pas les fiches individuelles d'évaluation.
- 1.5. Le bulletin ne remplace en aucun cas le plan individuel d'apprentissage.

# 2. Contenu

Les bulletins tiennent compte des données suivantes :

EVALUATION FORMATIVE	EVALUATION CERTIFICATIVE		
EVOLUTION  de l'élève par rapport à la situation de départ ou par rapport à la situation précédente quant à :  • l'appropriation des compétences comportementales interdisciplinaires ;  • son attitude face au travail ;  • son comportement.	SITUATION de l'élève par rapport aux compétences-seuils à acquérir.		
Echelle à 5 niveaux :  TB Très bon B Bon S Satisfaisant F Faible I Insatisfaisant	Nombre total de compétences-seuils acquises au terme de chaque période par rapport au nombre de compétences-seuils à acquérir en fin de phase.		

#### 3. Rédaction

Le Règlement des études du 1/7/2014 prévoit que

- 3.1. Un bulletin spécifique est rédigé par phase :
  - Phase 1: temps d'observation et/ou temps de formation dans un secteur professionnel (couleur jaune);
  - Phase 2 : groupe professionnel (couleur verte) ;
  - Phase 3 : métier (couleur rose).
- 3.2. Par année scolaire (du 01/09 au 30/06), les bulletins seront remis aux élèves au terme de chacune des trois périodes (entre la mi-novembre et le début des vacances d'hiver, entre la mi-mars\_et le début des vacances de printemps et à la fin du mois de juin).
  - Pour chaque phase, le bulletin comporte donc six périodes ; en cas de prolongation de la phase, un nouveau bulletin ou une feuille supplémentaire sur le même modèle sera annexé(e) au bulletin initial.
- 3.3. En 1<sup>re</sup> année, une synthèse commentée sur l'adaptation de l'élève à l'enseignement spécialisé secondaire est communiquée aux parents à la mi- novembre au plus tard. Cette communication peut se faire via le bulletin si celuici est distribué à cette date.

#### 4. Présentation

#### 4.1. Page 1

Informations générales quant à :

- l'établissement fréquenté ;
- l'année scolaire ;
- la forme d'enseignement ;
- la phase (avec secteur professionnel, groupe professionnel, métier);
- le directeur de classe ;
- les nom et prénom de l'élève.

### 4.2. Page 2

- Identification de l'élève : nom, prénom, date de naissance.
- Niveau : phase, secteur professionnel, groupe professionnel ou métier.
- Le cadre des compétences-seuils reprenant :
  - les intitulés de cours avec en regard le nombre de compétences-seuils devant être acquises en fin de phase (colonnes 1 et 2) ces renseignements peuvent être obtenus en annexe 1 ;
  - une colonne par période de bulletin (colonnes 3 à 8);
  - le total des compétences-seuils acquises en fin de chaque période (colonnes 3 à 8) il est à noter que le nombre de compétences acquises s'additionne au fur et à mesure des périodes pour tendre vers le maximum requis.
- Le cadre des compétences comportementales interdisciplinaires comportant :
  - leur intitulé ;
  - une colonne par période ;
  - une appréciation lettrée pour la (les) compétence(s) retenue(s) par le conseil de classe (TB, B, S, F, I).
- Le cadre de l'attitude en classe reprenant :
  - tous les intitulés de cours ;
  - deux colonnes par période :
- colonne AT (attitude face au travail) = effort fourni au travail, assiduité, concentration ...
- colonne C (comportement) = conduite vis-à-vis d'autrui, discipline, ...

une appréciation lettrée pour chaque cours (TB, B, S, F, I)

## 4.3. **Page 3**

- Pour chaque période, un cadre est réservé aux conseils et commentaires éventuels du conseil de classe, aux remarques éventuelles du personnel paramédical et à la note globale lettrée des éducateurs.
- Cadre des décisions et/ou orientation :
  - > en phase 1 (deux cadres),
    - à l'issue du temps d'observation, le cadre « avis d'orientation » reprend le (les) secteur(s) conseillé(s) et/ou déconseillé(s);
    - à l'issue du temps de formation, le cadre « décision du conseil de classe » est complété; cette décision (passage de phase 1 en phase 2 ou prolongation de la phase 1) se base uniquement sur l'acquisition des compétences-seuils prévues.
  - > en phase 2 (un seul cadre),
    - dans ce cadre, est inscrite la décision du conseil de classe (passage de phase 2 en phase 3 ou prolongation de la phase 2), décision prise sur base uniquement de l'acquisition des compétences-seuils prévues;
  - en phase 3 (deux cadres),
    - dans le cadre « décision du conseil de classe », est indiqué l'admission ou le refus à présenter l'épreuve de qualification sur base uniquement de l'acquisition des compétences à maîtriser reprises dans les profils de formation;
    - dans le cadre « jury de qualification », est indiquée la décision finale d'octroi ou non du certificat de qualification.
- Cadre des signatures pour chaque période.
- 4.4. La **page 4** reprend les informations utiles aux parents et la signification des différentes appréciations lettrées.

## 5. Archives

Un double du bulletin sera conservé à l'établissement suivant les dispositions légales et réglementaires.

# ANNEXE 1

Intitulés de cours et nombre total de compétences-seuils par phase

Cours	Nomb	re total	l de compétences-seuils
	Phase 1	Phase 2	Phase 3
Formation générale			
Français	15	13	14
Mathématique	35	29	20
Mathématique (secteur économie)	39	33	22
Education plastique	14	/	/
Formation professionnelle			
Secteur agronomie			
Horticulture	15	51	69
			pour le métier d' <b>ouvrier(ère) en</b>
			exploitation horticole
Entretien des parcs et jardins			58
			pour le métier d' <b>ouvrier(ère)</b>
			jardinier(ère)
Métier du cheval		41	34
			Pour le métier de
			Palefrenier(ère)
G. A			
Secteur industrie	1.6	1	T
Pratique du métier (voir grille)	16	22	00
Constructions métalliques		33	90
Ferronnerie			pour le métier de <b>ferronnier(ère)</b>
Garage		28	29
Garage		20	pour le métier d'aide mécanicien(ne)
			garagiste
Carrosserie		35	guruguste
Préparation de peinture		33	60
reparation de peinture			pour le métier de <b>préparateur(trice) de</b>
			travaux de peinture en carrosserie
Tôlerie			61
1010110			pour le métier de
			tôlier(ère) en carrosserie
Peinture en carrosserie			78
			pour le métier de
			peintre en carrosserie
Secteur construction	•	•	•
Pratique de métier (voir grille)	19		
Construction – gros œuvre		30	87
			pour le métier de
			maçon(ne)
Bois	<del></del>	28	
מוסוס		20	

		1	
Montage de structures menuisées			81 pour le métier de <b>monteur(euse)</b> <b>placeur(euse) d'éléments menuisés</b>
Pratique professionnelle (voir grille)		44	127 pour le métier d'ouvrier(ère) d'entretien du bâtiment et de son environnement
Secteur hôtellerie-alimentation	L		
Cuisine Salle	20 9	50 23	105
Maintenance des locaux et matériels	10	13	pour le métier de commis(ise) de cuisine
			108
			pour le métier de commis(ise) de salle
Pratique du métier			171 pour le métier de commis(ise) de cuisine de collectivité
Secteur habillement-textile			ue concenvite
Habillement	29	28	88 pour le métier d'ouvrier(ère) retoucheur(euse)
Secteur arts appliqués		1	Teto herroar (enecy)
Dans l'attente des travaux de la Commission			
Secteur économie			
Utilisation de l'outil informatique	16	20	11 pour le métier d' <b>auxiliaire de magasin</b>
			15 pour le métier d' <b>encodeur(euse) de</b> <b>données</b>
Sciences économiques (CG) ou Cours commerciaux (CT/PP)	7	16 en TM	12 pour le métier d' <b>auxiliaire de magasin</b>
		en TB	9 pour le métier d' <b>encodeur(euse) de</b> <b>données</b>
Travaux de magasin	11	16	21 pour le métier d'auxiliaire de magasin
Travaux de bureau		15	24 pour le métier d'encodeur(euse) de données
Secteur services aux personnes			TOTHECO
Cuisine	17		
Maintenance des locaux et matériels	11	17	90 pour le métier d' <b>aide logistique en</b> <b>collectivité</b>
			79 pour le métier d' <b>aide ménager(ère)</b>

			121 pour le métier de <b>technicien(ne) de</b> <b>surface-nettoyeur(euse)</b>
Maintenance du linge	11	28	64 pour le métier d' <b>aide logistique en</b> <b>collectivit</b> é
Habillement	0		67 pour le métier d' <b>aide ménager(ère)</b>